

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
3 juillet 2020  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent**  
78<sup>e</sup> réunion

---

## **Réinstallation et voies complémentaires**

### *Résumé*

Le présent document fait une mise à jour sur les efforts déployés pour trouver des solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés, au moyen de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission, depuis le dernier rapport sur les solutions (EC/70/SC/CRP.12) présenté en juin 2019 à la 75<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. Il tient compte de l'engagement pris dans le Pacte mondial sur les réfugiés d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers. Il présente les défis liés à l'atteinte des objectifs prévus dans la Stratégie triennale (2019-2021) de réinstallation et de voies complémentaires. Il doit être lu en rapport avec la Note sur la protection internationale (EC/71/SC/CRP.9).

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	3
II. Vers davantage de possibilités de réinstallation .....	3-12	3
III. Promouvoir les voies complémentaires .....	13-15	4
IV. Poser les bases .....	16-17	5
V. Conclusion .....	18	6

## I. Introduction

1. En 2019, deux étapes importantes ont été atteintes pour l'accroissement des solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés, à savoir : le lancement de la Stratégie triennale (2019-2021) de réinstallation et de voies complémentaires prévue dans le Pacte mondial sur les réfugiés ; et le premier Forum mondial sur les réfugiés ayant donné lieu environ 78 engagements pris par des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé à l'appui de la réinstallation et des voies complémentaires. Ces avancées significatives démontrent l'engagement ferme à protéger les réfugiés, en particulier ceux exposés aux risques, par la réaffirmation de la réinstallation comme outil indispensable de protection et l'ouverture aux réfugiés d'autres voies légales d'accès à l'éducation et à l'emploi dans un pays tiers. La réinstallation et d'autres voies complémentaires constituent des mécanismes tangibles d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités, restés au cœur de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés pendant près de 70 ans.

2. L'objectif de la stratégie consistant à élargir les possibilités de solutions dans des pays tiers pour 3 millions de réfugiés par la réinstallation (1 million) et des voies complémentaires (2 millions) d'ici 2028 est ambitieux, et le principal défi consiste à atteindre cet objectif. Sans aucun doute, l'impact de la pandémie de la COVID-19 a davantage compliqué la situation, mais le HCR demeure engagé à travailler avec les États, les ONG, les réfugiés et d'autres partenaires pour réaliser les objectifs interdépendants de la stratégie, à savoir : 1) promouvoir la réinstallation ; 2) développer les voies complémentaires ; et 3) poser les bases pour des sociétés accueillantes et inclusives.

## II. Vers davantage de possibilités de réinstallation

3. En 2019, le HCR a présenté pour examen les dossiers de près de 82 000 réfugiés à 29 États, et environ 64 000 réfugiés ont été réinstallés. Représentant une légère augmentation par rapport à 2018, ce chiffre dépasse l'objectif de 60 000 réfugiés fixé dans la stratégie pour l'année. Il constitue moins de 5 % des 1,4 million de réfugiés considérés comme ayant besoin d'être réinstallés en 2019.

4. Plus de 75 % des réfugiés présentés en 2019 pour la réinstallation provenaient de cinq pays, à savoir : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, la Somalie et la République arabe syrienne. Les plus grands nombres de départs pour la réinstallation, facilités par le HCR en 2019, étaient dans cinq pays d'accueil de réfugiés, à savoir : la Turquie (10 600), le Liban (8 400), la Jordanie (5 500), la République-Unie de Tanzanie (4 000) et l'Égypte (4 000). Les femmes et les filles constituaient la moitié des personnes présentées pour la réinstallation, et plus de la moitié des personnes réinstallées étaient des enfants.

5. Les États-Unis d'Amérique ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés pour la réinstallation, suivis du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, deux pays ayant élargi de manière significative leurs programmes de réinstallation ces dernières années. Le nombre de départs pour l'Allemagne a augmenté de 44 % en 2019, et le HCR a augmenté les demandes vers l'Australie de près de 70 %.

6. En outre, les mécanismes de sauvetage par le transfert de personnes et leur réinstallation ont été élargis. Plus de 1 200 personnes, évacuées de Libye, ont été réinstallées dans le cadre du mécanisme de transfert d'urgence au Niger et grâce à une deuxième facilité au Rwanda, ouverte en septembre 2019. En Amérique centrale, le mécanisme de transfert pour la protection a continué d'offrir aux personnes exposées aux risques un accès sûr et légal à un pays de réinstallation. Plus de 1 000 personnes ont été transférées au Costa Rica en provenance d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, dont 716 sont parties vers cinq pays de réinstallation.

7. En août 2019, un nouveau groupe restreint pour les situations prioritaires a été mis en place, coprésidé par l'Irlande et la Suède. Ce groupe vise à optimiser l'impact stratégique de la réinstallation pour les réfugiés exposés aux risques dans les pays affectés par le conflit en République arabe syrienne, et par la situation en Méditerranée centrale, et à faciliter la coopération entre les États et le HCR.

8. Avec l'appui du Portugal, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont travaillé ensemble sur le Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents et ont pu élargir les possibilités de réinstallation en Argentine, au Brésil et au Chili pendant la période de mise en œuvre de 2016 à 2019. Ainsi, plus de 200 réfugiés ont été réinstallés dans les trois pays.

9. Aux termes du Mécanisme en septembre 2019, le HCR et l'OIM ont tiré les leçons apprises de l'expérience pour lancer l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables (CRISP), qui est une plateforme efficace de collaboration. La CRISP a été conçue pour servir d'outil de mise en œuvre de la stratégie. Elle vise à fournir aux États un moyen tangible de soutenir l'élargissement des solutions dans des pays tiers et à permettre de réaliser les contributions et les engagements pris pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés à cet égard. Pour ce faire, la CRISP renforcera de manière ciblée la capacité des États et des principaux acteurs, et améliorera la coordination et les partenariats.

10. En fin avril 2020, environ 10 000 réfugiés avaient été réinstallés. À la mi-mars, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières, appliquées pour réduire la propagation de la pandémie de la COVID-19, ont entraîné la suspension temporaire des départs pour la réinstallation. En outre, le confinement et les restrictions de mouvement dans bon nombre de pays ont affecté la capacité du HCR à avoir des entretiens avec les réfugiés et à préparer les dossiers de réinstallation. Quelques réfugiés ayant des besoins immédiats de protection et devant être réinstallés d'urgence ont continué à partir, mais en petit nombre. Des modalités d'entretien et des mesures de sélection innovantes sont en train d'être testées, afin de reprendre et d'intensifier rapidement les activités de réinstallation une fois que l'accès est accordé et que les restrictions de mouvement sont levées. Le HCR travaille étroitement avec les États et les partenaires pour veiller à ce que les mécanismes et les procédures soient prêts pour la reprise des activités de réinstallation, y compris les départs, dès que les circonstances le permettent.

11. En 2019, les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation ont eu lieu à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'appui pour la réinstallation, avec comme thème « Célébrer l'impact positif de la réinstallation et inspirer pour l'avenir ». Les Consultations tripartites annuelles de 2020, organisées par le Canada, le Conseil canadien pour les réfugiés et le HCR se sont tenues de manière virtuelle, en raison de la pandémie de la COVID-19. Elles ont mis ensemble diverses parties prenantes engagées à soutenir la réinstallation et à explorer les possibilités de voies complémentaires. Le HCR travaille avec les États et les partenaires pour veiller à ce que ces Consultations suivent une approche multipartite, comme prévu dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Cette démarche se fera en favorisant la diversité au niveau de la base d'appui pour la réinstallation et les voies complémentaires, et en plaçant les réfugiés en avant-plan comme participants actifs à l'atteinte des résultats pouvant le mieux satisfaire leurs besoins.

12. L'analyse des tendances en matière de réinstallation et de l'impact éventuel des mesures d'atténuation de la COVID-19 montre qu'il faudrait s'attendre à une diminution du nombre de réfugiés devant être réinstallés en 2020. Même si des évolutions positives ont été constatées au cours de ces dernières années, le chiffre de 2020 pourrait être celui le plus bas enregistré au cours des 10 dernières années.

### **III. Promouvoir les voies complémentaires**

13. Les données globales ne sont pas encore disponibles pour déterminer le nombre de réfugiés ayant bénéficié des voies complémentaires en 2019. Une mise à jour de l'étude conjointe faite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le HCR sur les solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés montre une légère diminution du nombre de visas délivrés par les pays de l'OCDE pour le regroupement

familial, l'emploi et les études en 2017 et 2018. Néanmoins, le nombre de visas accordés en 2018 dépasse la moyenne annuelle des années antérieures<sup>1</sup>.

14. Le HCR a publié en avril 2019 un rapport intitulé « *Complementary pathways for admission of refugees to third countries: key considerations* » (Voies complémentaires d'admission de réfugiés dans des pays tiers : principaux éléments). Ce rapport vise une compréhension commune des voies complémentaires par des exemples concrets, en mettant en lumière les garanties de protection. Il propose par ailleurs les moyens d'accroître la disponibilité et la prévisibilité des voies complémentaires, comme prévu dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR s'est arrangé à renforcer sa capacité opérationnelle au moyen d'orientations concernant : i) la planification des voies complémentaires et l'établissement de rapports y relatifs ; ii) la création de postes spéciaux à cet effet ; et iii) le renforcement des synergies dans diverses disciplines et structures professionnelles au sein de l'Organisation pour améliorer les résultats. En outre, les réformes structurelles dans les bureaux régionaux et dans plusieurs divisions ont contribué à promouvoir les voies complémentaires, en particulier grâce à la nomination de points focaux pour les solutions, y compris les voies complémentaires. Le HCR et ses partenaires ont lancé un projet pilote pour élargir l'accès au regroupement familial des enfants non accompagnés et vulnérables dans la région de la Méditerranée centrale, grâce à l'appui des experts déployés en Égypte, en Éthiopie, en Libye et au Soudan. C'est ainsi qu'au total, 600 enfants ont bénéficié de l'assistance, 129 opérations de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant ont été effectuées et 129 enfants ont été orientés en vue de l'assistance juridique.

15. Le HCR a renforcé et élargi sa coopération avec les partenaires travaillant sur les voies complémentaires d'admission. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Entraide universitaire mondiale du Canada, il a organisé en novembre 2019 une conférence sur les possibilités d'éducation en tant que voies complémentaires. Il s'agissait d'une étape visant à impliquer les acteurs concernés dans une équipe spéciale, engagée à élargir les possibilités d'éducation en tant que voie complémentaire d'admission dans des pays tiers. Le HCR a également renforcé les partenariats avec *Talent Beyond Boundaries*, l'Organisation internationale du travail (OIT), *United World Colleges* et l'OCDE.

#### IV. Poser les bases

16. La Stratégie considère l'appui public comme essentiel à l'accès des réfugiés à la réinstallation et aux voies complémentaires. L'un des principaux objectifs de la CRISP est d'aider les États à mettre en place des programmes durables incluant la planification pour l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés. La mise à jour du manuel international du HCR de 2002 sur la réinstallation des réfugiés est en cours de préparation et un nouveau programme de formation à l'intégration sera mis en œuvre au cours de la seconde moitié de 2020, à l'intention des autorités publiques et des principales parties prenantes dans les Amériques.

17. Le HCR demeure engagé dans le partenariat avec l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés (GRSI). Six États (Argentine, Brésil, Canada, Irlande, Nouvelle-Zélande et Espagne) ont saisi l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés pour réaffirmer leur engagement en faveur du parrainage communautaire, et ont lancé le réseau des États de la GRSI afin de promouvoir cette approche avec d'autres États et de faciliter les échanges techniques et politiques pour son application. Le parrainage communautaire peut accroître l'accès des réfugiés aux solutions, favoriser leur intégration durable et élargir l'appui aux niveaux mondial et local en faveur des réfugiés et de leur protection.

<sup>1</sup> Pour cette étude, la collecte de données a mis l'accent sur les visas (relatifs aux voies complémentaires) délivrés entre 2010 et 2018 par les pays membres de l'OCDE aux ressortissants d'Afghanistan, d'Érythrée, d'Iraq, de la Somalie et de la République arabe syrienne. Les groupes appartenant aux cinq nationalités, réunis, représentent plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés et bénéficient des taux les plus élevés d'octroi du droit d'asile par les pays de l'OCDE. Les données ont été directement collectées auprès de ces pays sur la base des visas d'entrée et de séjour délivrés pour la première fois en raison du regroupement familial, de l'emploi et des études.

## V. Conclusion

18. Il y a 70 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé le HCR « de recherche[r] des solutions permanentes au problème des réfugiés ». Depuis lors, des millions de réfugiés à travers le monde ont bénéficié de la protection par la réinstallation. Le HCR s'appuiera sur l'élan créé au Forum mondial sur les réfugiés et lors des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation pour promouvoir la Stratégie afin d'atteindre ses objectifs consistant à : réinstaller davantage de réfugiés ; faire bénéficier à plus de réfugiés l'accès aux voies complémentaires ; améliorer la qualité de l'accueil et des programmes d'intégration ; accorder un appui public et politique accru en faveur de solutions dans des pays tiers comme contribution pour plus de solidarité au plan mondial avec les réfugiés et les pays d'accueil.

---